

Vendredi 15 Septembre 2016

Prendre en compte le patrimoine des allocataires : avoir un peu c'est déjà trop.

Avec la nouvelle réforme des APL, le patrimoine non imposable (livret A, livret d'épargne populaire ou résidence secondaire non louée) supérieur à 30 000 euros sera pris en considération pour le calcul des aides au logement. C'est donc 650 000 foyers aux revenus modestes qui verront leur aide au logement diminué.

Les locataires ayant économisé pour faire face à un accident de la vie seront ainsi pénalisés. Pour obtenir une aide au logement il ne suffira plus d'être pauvre, il faudra aussi être démuné! Pour les locataires qui possèdent un bien immobilier, la réforme risque d'avoir de lourdes conséquences. En effet, nombre de biens (notamment lorsqu'ils sont reçus en héritage) sont éloignés des zones d'emplois ou impropres à l'habitation. Alors qu'ils ne trouveront pas facilement acquéreur, ces locataires modestes vont se retrouver dans l'impasse pour faire face à leur dépense de logement. C'est pourquoi La Confédération Syndicale des Familles appelle le gouvernement à revenir sur cette réforme injuste et dangereuse pour les familles populaires.

La CSF demande :

- **l'encadrement des loyers sur l'ensemble du territoire**
- **l'investissement massif de l'Aide à la pierre**
- **une revalorisation de l'aide au logement et du forfait charges**
- **la production de 150000 logements sociaux par an**

Contacts : **Romain BIESSY** – Secrétaire confédéral. rbiessy@la-csf.org 01 44 89 86 89
Elodie FUMET - Secrétaire confédérale. efumet@la-csf.org 01 44 89 86 80

La Confédération Syndicale des Familles agréée nationalement.

- **50 000 adhérents / 71 départements / 500 associations locales situées principalement en habitat social / 153 élus au sein des conseils d'administration des bailleurs sociaux / 276 permanences**